AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE

AIDES SOCIALES FACULTATIVES 2026-2027 POUR LES JEUNES RÉSIDANT À RUFFEC

Aide financière au passage du permis B pour favoriser la mobilité des jeunes Ruffécois. Montant maximal : 300 euros

CCAS Centre Communal d'Action Sociale

VILLE DE RUFFEC

Conditions d'éligibilité et pièces à fournir

- Résider sur la commune de RUFFEC depuis au moins 6 mois
- Être âgé de 17 à 23 ans inclus lors du dépôt de la demande
- Être lycéen ou étudiant (hors apprentis bénéficiant déjà de l'aide de la Région)
- Être inscrit dans une auto-école située à RUFFEC
- Revenu Fiscal de Référence (RFR) du foyer ≤ 23 000 € (dernier avis d'imposition)
- Avoir obtenu le Code de la route
- Justificatifs à fournir : pièce d'identité, justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (si hébergé chez les parents : justificatif du parent + attestation d'hébergement sur l'honneur + pièce d'identité de l'hébergeur), attestation de réussite au Code de la route, devis/contrat de l'auto-école ruffécoise établi après évaluation, copie de l'avis d'imposition.

Modalité de versement : L'aide porte exclusivement sur les heures de conduite et est versée directement à l'auto-école partenaire à réception de la facture et de son RIB. () Règle de non-cumul et subsidiarité : Cette aide du CCAS est accordée à titre subsidiaire. Elle ne peut pas être cumulée avec une autre aide financière destinée au permis de conduire octroyée par un autre organisme public ou associatif (ex. France Travail, Mission Locale, Conseil Départemental, association Emmaüs, etc.). Une attestation sur l'honneur de non-obtention d'une autre aide sera exigée lors du dépôt du dossier.*



Dépôt des dossiers et renseignements : CCAS | 7, Bd des Grands Rocs 16700 RUFFEC | Tél : 05 45 31 65 39 | Mail : contact@ccasruffec.fr